

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2021-2022 du CSSDM

Mercredi 9 février 2022, à 19 h

Rencontre visioconférence, Zoom

Présents	Beudet, Diane Bond, Catherine Contant, Marie Coulibaly, Kileka D'Amours Bélanger, Ève Desjardins, Sophie Delaroche, Dominique Doiron, Lucille Firoud, Sadia (prise de notes)	Laforest, Benoît Ledoux, Richard Léveillé, Claudine Morissette Roseline (prise de notes) Ouellet, Anie Roby, Geneviève Saumur, Dominique
Absents :	Chandonnet, Dominique Dion, Jacinthe	Liotard, Brigitte Ménard, Marie-Claude Poirier, Nathalie

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
1	<p>Mot de bienvenue et tour de table</p> <p>Mme Kileka Coulibaly, présidente du CCSEHDAA, constate que le quorum est atteint. Elle souhaite la bienvenue aux membres et procède à l'ouverture de l'assemblée, à 19 h 04.</p>			
2	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Modifications :</p> <p>Le point « <i>Questions du public</i> » est ajouté à l'ordre du jour. Ce point doit apparaître aux ordres du jour des futures rencontres du CCSEHDAA.</p> <p>Mme Roby propose également d'ajouter le point <i>Lettre au ministre de l'Éducation - suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse – rédigée par le RCP-3L</i>.</p> <p>Mme Coulibaly informe les membres qu'elle fera un suivi de sa rencontre avec la nouvelle Directrice générale du CSSDM, Mme Isabelle Gélinas, au point 7.</p>	<p>Sur la proposition de Mme Delaroche et appuyée par Mme Roby, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.</p>		<p>Sophie Desjardins :</p> <p>Ajouter le point « Question du public » dans les prochains ordres du jour.</p>
3	<p>Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022</p> <p>Une correction est faite au point 5 (de la page 7).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le remplacement du mot pouvoir par pourvoir. 	<p>Sur la proposition de Mme Bond et appuyée par Mme Ouellet, le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.</p>		<p>Sophie Desjardins :</p> <p>Apporter la modification au procès-verbal du 25 janvier 2022.</p>
4	<p>Suivi du procès-verbal du 25 janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point 2 (page 2) – Mme Sophie Desjardins : Reporter le point 6 « Suivis comités de travail portant sur le transport et le service de garde » à l'ordre du jour de la rencontre du 9 février 2022. Après discussion avec Mme Coulibaly, ce point sera reporté à la rencontre du 8 mars 2022. 			<p>Sophie Desjardins :</p> <p>Reporter le point « Suivi comités de travail portant sur le transport et le service de garde » à la rencontre du 8 mars</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="317 367 1569 467">▪ Point 3 (page 3) – Mme Sophie Desjardins : Apporter les correctifs au procès-verbal du 23 novembre 2021. Les correctifs ont été apportés et le procès-verbal a été déposé sur le site du CCSEHDAA. <li data-bbox="317 508 1569 678">▪ Point 5 (page 5) – Mme Sophie Desjardins : Faire parvenir la présentation de Mme Josée Lajoie portant sur le plan d'action santé mentale. La présentation a été déposée, comme convenu, sur le Teams du CCSEHDAA. Mme Desjardins fait savoir que dorénavant les ODJ ainsi que les PV seront également déposés sur le Teams. <li data-bbox="317 719 1569 898">▪ Point 5 (page 7) – M. Benoît Laforest : Faire parvenir le plan de contingence aux membres du CCSEHDAA. M. Laforest a informé les membres qu'il a demandé l'autorisation à la direction générale de faire parvenir le plan de contingence au CCSEHDAA. Jugeant le document comme étant d'opération interne, la direction générale a refusé la transmission de ce document au CCSEHDAA – Mme Sophie Desjardins : Faire parvenir l'information concernant le fait que les parents des CÉ ne peuvent être bénévoles dans les écoles en lien avec les remplacements. Comme convenu, l'information a été transmise par courriel aux membres. <li data-bbox="317 1076 1569 1177">▪ Point 8 (page 12) – Mme Sophie Desjardins : Faire parvenir les invitations Outlook des futures rencontres aux membres du comité. Comme convenu, les dates ont été envoyées à l'ensemble des membres du CCSEHDAA <li data-bbox="317 1218 1569 1287">▪ Point 9 (page 12) – Mme Sophie Desjardins : Faire parvenir le lien du documentaire aux membres du CCSEHDAA. Comme convenu, le lien du documentaire a été envoyé aux membres. 			2022.

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
5	<p>Démission de madame Marilou Couture</p> <p>Mme Couture a pris la décision de se retirer du CCSEHDAA pour des raisons personnelles. La demande a été acheminée au Comité de parents, qui sont responsables des nouvelles nominations. Une personne sera nommée prochainement et se joindra aux prochaines rencontres.</p>			<p>Kileka Coulibaly : Faire parvenir à Sophie Desjardins le nom du parent qui sera nommé au CCSEHDAA.</p>
6	<p>Fonctionnement du CCSEHDAA</p> <p>Mme Bond rappelle l'importance que les questions abordées dans le cadre du CCSEHDAA doivent être d'ordre général.</p>			
7	<p>Questions diverses</p> <p><i>Lettre au ministre de l'Éducation - suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse – rédigée par le RCP-3L</i></p> <p>Mme Roby amène ce point à l'ordre du jour à la suite de la lettre adressée au ministre de l'Éducation par l'entremise du regroupement des comités de parents de Laval, Laurentides, Lanaudière (RCP-3L), dans laquelle des recommandations ont été émises par rapport aux élèves EHDAA. Elle souligne l'absence de suivi au rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse.</p> <p>Mme Roby propose de procéder à la même démarche que le RCP-3L dans l'objectif de les appuyer dans leur démarche. Mme Bond propose de s'allier avec d'autres CSS, ce à quoi Mme Coulibaly propose de réaliser les approches.</p> <p>La lettre du RCP-3L, et le rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse, seront ajoutés dans le groupe Teams par Mme Desjardins ainsi qu'un document Word pour recueillir les commentaires des membres.</p>			<p>Sophie Desjardins : Dépôt de la lettre adressée au ministre de l'Éducation par le RCP-3L, du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse et d'un document Word pour la comptabilisation des commentaires de chacun des membres dans le Teams du CCSEHDAA (Rencontre 4_8 mars 2022).</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Suivi(s)
	<p>L'échéancier pour inscrire ses commentaires est le 8 mars 2022, puisque la lettre finale sera rédigée en vue de la rencontre du CCSEHDAA du 13 avril 2022.</p> <p>Topo de la rencontre entre Mme Kileka Coulibaly et Mme Isabelle Gélinas, Directrice générale, CSSDM</p> <p>Mme Coulibaly a eu une belle première impression de Mme Gélinas. La rencontre portait davantage sur le comité des parents. Toutefois, Mme Coulibaly a fait part de l'inquiétude du CCSEHDAA vis-à-vis du manque de représentativité des parents du CCSEHDAA au sein des autres comités (exemple : conseil d'administration). Un suivi sera effectué entre Mme Gélinas et Mme Coulibaly à ce sujet. Mme Coulibaly acheminera également une invitation à Mme Gélinas afin qu'elle se présente à la rencontre du CCSEHDAA du 8 mars 2022.</p>			<p>Kileka Coulibaly : Faire parvenir une invitation à madame Isabelle Gélinas, Directrice générale du CSSDM, pour participer à la rencontre du 8 mars 2022.</p>
8	Prochaine rencontre : 8 mars 2022 de 19 h à 21 h 30			
9	<p>Fermeture de la séance : La séance est levée à 19 h 40.</p>			

Prise de notes : Sadia Firoud